



Siandou Fofana (ministre) : « La Côte d'Ivoire doit revoir sa convention avec l'Asecna »

## Deux fonds pour le développement du secteur

Deux fonds sont en passe d'être mis en place pour contribuer au développement du secteur du tourisme en Côte d'Ivoire. C'est ce qu'a indiqué Siandou Fofana, ministre du tourisme, le 9 janvier 2018, au cours d'une balade sur le plan d'eau lagunaire. Une visite des sites lagunaires, qui a donné l'occasion au ministre de dresser son bilan 2017, et de faire des projections sur la période 2018- 2025. « Il existe deux fonds : un fonds d'investissement qui va être monté, pour lequel l'État n'est que le catalyseur. Et, nous créons les conditions de la mise en place du cadre juridique et institutionnel, avec l'accompagnement fiscal qui va permettre de capter les ressources. Nous identifions les privés, nous les démarchons et nous faisons la table-ronde pour collecter les ressources », a-t-il expliqué. Selon lui, il appartiendra à ces investisseurs d'identifier les projets pour lesquels ils veulent prendre un financement ou s'orienter dans tel secteur. L'État aura aidé à la mise en place de ce fonds avec les conditions de facilitation. Pour ce qui est du fonds souverain, le ministre Siandou a fait savoir qu'une stratégie est en cours d'élaboration, pour permettre que les banques d'affaires et les sociétés de gestion et d'intermédiation (Sgi) se saisissent du projet. « Elles seront commises à l'arrangement, avec des mandats d'arrangeurs. Avec ces mandats, elles vont aller chercher les ressources avec les notes d'information. Elles vont s'adresser à des États souverains et à des banques, aux conditions auxquelles nous souhaiterions avoir ces ressources. Par la suite, nous allons avoir les notifications. Mais, je peux vous dire que nous sommes déjà parrainés par différents fonds d'investissement et des fonds souverains de certains pays amis qui nous ont encouragés à aller dans cette démarche parce que c'est ce qu'ils ont fait pour développer leur tourisme. Ils nous apportent leurs réseaux. L'argent va là où ça peut créer des intérêts. C'est à nous de créer le cadre, pour leur montrer qu'ici, ils pourront produire des intérêts, et ils viendront », s'est-il convaincu. Siandou Fofana a par ailleurs, présenté le Plan d'actions prioritaires du ministère du Tourisme, qui comprend 19 projets structurants. « Au cours de l'année 2017, notre action s'est principalement articulée autour de la recherche de partenaires privés, pour la réalisation de ces projets. En 2018, le ministère du Tourisme entend poursuivre les initiatives amorcées », a-t-il indiqué. Il s'agira, pour lui, de faire aboutir les négociations entamées avec les investisseurs, mais aussi de faire démarrer les phases de réalisation de certains projets structurants, dont la construction d'un parc d'attraction à Port-Bouët ; la construction d'une nouvelle ville touristique à Sassandra ; la reconfiguration du projet pilote du Relais

paillotte de Jacquville ; la construction dans la zone aéroportuaire d'un hôtel Appart (Adaggio) de 110 appartements ; la construction dans la zone aéroportuaire, d'un nouvel hôtel Novotel de 200 chambres ; la construction de l'hôtel Ritz-Carlton à Cocody ; la construction d'un Centre d'affaires dénommé « Ivoire Trade Center » à Cocody ; la construction de l'hôtel la Place de la nation au Plateau. Il a, aussi fait observer que la capitale administrative ivoirienne a une capacité relativement limitée de réceptifs hôteliers d'accueil. Elle ne peut accueillir plus de 4500 personnalités de marque. Notons que la Côte d'Ivoire a enregistré en 2017, 500.000 touristes domestiques et 1,5 million de touristes internationaux. Le marché est essentiellement entretenu par les ressortissants des pays de la Cedeao et de la France. Le tourisme d'affaires, qui représente 38 % des visiteurs, procure la moitié du chiffre d'affaires du secteur. Les 68 % sont constitués du tourisme de loisir et du tourisme balnéaire. Le secteur contribue à 5,5 % du Produit intérieur brut (Pib). Siandou Fofana a suggéré que la Côte d'Ivoire révisé sa convention avec l'Agence pour la sécurité de la navigation aérienne en Afrique et à Madagascar (Asecna), relativement aux taxes de survol et atterrissage qui grèvent les prix des billets d'avion. « Il faut revoir cette convention », a-t-il insisté.

**JONAS BAIKEH**